

tenue par Monsieur HUIN, magistrat-désigné
En présence de Madame CHATAL, Rapporteuse publique
Madame MONROCQ, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2301648	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire	Naturalisation (ajournement à 2 ans à compter du 18/05/2022) - décision implicite	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Olga	CABINET DGR AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
02)	DOSSIER N° 2302123	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire	Refus de naturalisation avec ajournement à deux ans à compter du 19 mai 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Samira	Madame . Samira
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
03)	DOSSIER N° 2302104	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire	Naturalisation (ajournement à 2 ans à compter du 09/09/2022)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Adel	Maître PRONOST Mélanie
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2302058	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Naturalisation (ajournement à 2 ans à compter du 18 juillet 2022) - décision implicite		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Matar Godé	Maître INUNGU Laurent
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
05)	DOSSIER N° 2302179	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Naturalisation (ajournement à 3 ans à compter du 25 avril 2022)		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Mohamed	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
06)	DOSSIER N° 2302331	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Naturalisation (rejet)		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Blaise	Maître KAMDEM Jean-Faustin (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
07)	DOSSIER N° 2302244	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Refus naturalisation avec ajournement à deux ans à compter du 16/08/2022		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Davy	Maître LASSORT Gabriel
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

11 heures 00

08)	DOSSIER N° 2302460	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Refus de naturalisation avec ajournement à deux ans à compter du 30 mai 2022 - décision ministérielle du 30/12/2022		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Wasifa	Maître GOMOT-PINARD Nathalie
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
09)	DOSSIER N° 2302627	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Refus de naturalisation avec ajournement à deux ans à compter du 11 août 2022 (décision implicite du Ministère)		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Fatou	Maître NZALOUSSOU Christian
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
10)	DOSSIER N° 2302626	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Rejet naturalisation (décision implicité née le 19 décembre 2022 - décision préfectorale du 15 juin 2022)		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Abdelkhalak	SAINT GEORGES CONSEIL
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
11)	DOSSIER N° 2302667	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Naturalisation (ajournement à 2 ans à compter du 08 mars 2022)		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Ibrahima	Maître NDIAYE Amadou (Cour)
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

11 heures 00

12)	DOSSIER N° 2301402	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
-----	--------------------	----------------------------------

Titre de l'affaire Naturalisation - Décision d'ajournement à 2 ans à compter du 19/05/2022 - RAPO reçu le 18/07/2022 - Décision explicite de rejet du 02/02/2023 prise par le Ministre de l'Intérieur

Nom des parties

Demandeur Monsieur . Claude
Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Représentants des parties

Monsieur . Claude

Arrêté le 01/10/2026

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Madame PICQUET, assisté(e)
de Monsieur HUIN et Madame MOUNIC, Conseillers
En présence de Madame CHATAL, Rapporteure publique
Madame MONROCQ, Greffière

09 heures 15

01)	DOSSIER N° 2507354	RAPPORTEURE: Madame Pénélope PICQUET
Titre de l'affaire	Obligation de quitter le territoire français (OQTF 6 mois) sans délai + interdiction de retour sur le territoire français pendant 2 ans - décision du Préfet de la Sarthe du 25 mars 2025	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur . Serge	Maître CESSE François
Défendeur	PREFECTURE DE LA SARTHE	
02)	DOSSIER N° 2507439	RAPPORTEURE: Madame Pénélope PICQUET
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois - Refus d'admission exceptionnelle au séjour sur le fondement des dispositions de l'article L. 423-23 du CESEDA et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours et fixant le pays de retour - Décision du 28/03/2025 prise par le Préfet de la Mayenne.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame . Alzira	Maître L'HELIAS Eric
Défendeur	PREFECTURE DE LA MAYENNE	
03)	DOSSIER N° 2507528	RAPPORTEURE: Madame Pénélope PICQUET
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois - Obligation de quitter le territoire français avec un délai de départ volontaire - Décision du 26/03/2025 prise par le Préfet de Maine-et-Loire.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur . Siarhei	Maître KHATIFYIAN Levan (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE	

09 heures 15

04)	DOSSIER N° 2507588	RAPPORTEURE: Madame Pénélope PICQUET
Titre de l'affaire	OQTF 6 semaines - Obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec interdiction de retour sur le territoire français	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur . Abou	Maître BARRIERE THÉO
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
05)	DOSSIER N° 2507912	RAPPORTEURE: Madame Pénélope PICQUET
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois - Refus d'admission au séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de 6 mois - Décision du 03/02/2025, notifiée le 06/03/2025 prise par le Préfet de la Loire-Atlantique.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame . Ana	Maître TOUCHARD Corinne
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	
06)	DOSSIER N° 2507914	RAPPORTEURE: Madame Pénélope PICQUET
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois - Refus d'admission au séjour et obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours avec une interdiction de retour sur le territoire français d'une durée de 6 mois - Décision du 03/02/2025, notifiée le 06/03/2025 prise par le Préfet de la Loire-Atlantique.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur . Zurabi	Maître TOUCHARD Corinne
Défendeur	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

09 heures 15

09)	DOSSIER N° 2303314	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Refus de naturalisation avec ajournement à deux ans à compter du 25/11/2022		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Gertrude	Maître LARGY Marine
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
10)	DOSSIER N° 2303474	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Refus de naturalisation (classement sans suite) - décision ministérielle du 02/01/2023		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Placide	Monsieur . Placide
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
11)	DOSSIER N° 2303494	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Naturalisation (ajournement à 3 ans à compter du 25 avril 2022)		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur . Atef	Maître DAURELLE Clara
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	
12)	DOSSIER N° 2416406	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire Refus implicite de délivrance de visas de long séjour (réunification familiale)		
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame . Genet	Maître LIETAVOVA Lucia
	Monsieur . Mihretab	Maître LIETAVOVA Lucia
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

09 heures 15

13)	DOSSIER N° 2416422	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
-----	--------------------	----------------------------------

Titre de l'affaire Refus explicite de délivrance de visa de court séjour

Nom des parties

Demandeur Madame . Randa

Défendeur MINISTERE DE L'INTERIEUR

Représentants des parties

Maître POULARD Emmanuelle

Arrêté le 01/10/2026

Le président du tribunal

tenue sous la présidence de Madame PICQUET, assisté(e)
de Monsieur HUIN et Madame MOUNIC, Conseillers
En présence de Madame CHATAL, Rapporteuse publique
Madame MONROCQ, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2216365	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	Contre la décision du 28 octobre 2022, du maire de FENEU rejetant la demande de protection fonctionnelle, la reconnaissance du harcèlement de M. . sur Mme . et l'imputabilité au service de la maladie de Mme .	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame . Nathalie	Maître BERNIER Romain (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE FENEU	LEX PUBLICA (Cour)
02)	DOSSIER N° 2209748	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire	Annulation de la décision n°2022/33 prise le 28 janvier 2022 par la maire de Saumur portant opposition à déclaration préalable n° DP0493282100431	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur . Guillaume	Maître DUBOIS
Défendeur	COMMUNE DE SAUMUR PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	SELARL LEXCAP ANGERS
03)	DOSSIER N° 2217130	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire	Demande de versement des indemnités de résidence d'un montant de 2 823,51 euros	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur . Benoît Hervé Désiré	Monsieur . Benoît Hervé Désiré
Défendeur	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LAVAL	

10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2301743	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire	ANNULER les décisions prises par le Conseil départemental de la Sarthe les 16 juin et 5 décembre 2022 et reconnaître que la tendinopathie de l'épaule gauche dont souffre Madame . est une maladie professionnelle.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame . Laurence	IPSO FACTO
Défendeur	DEPARTEMENT DE LA SARTHE	
05)	DOSSIER N° 2216337	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté PC 4400922Z1019 du maire de BASSE GOULAINNE en date du 13 octobre refusant un permis de construire portant sur la création d'une station-service sur un terrain sis. à Basse Goulaine	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SAS LAURY CHALONGES DIS	MAUDET-CAMUS AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE BASSE-GOULAINNE	SELARL ALEO
06)	DOSSIER N° 2301855	RAPPORTEUR: Monsieur Fabien HUIN
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 13 septembre 2022 par laquelle le CROUS de Nantes-Pays de la Loire a refusé l'attribution d'une bourse	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame . Enora	SELARL SHANNON AVOCATS
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NANTES	

10 heures 00

07)	DOSSIER N° 2518497	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	Annulation du permis de construire n°PC 8509224F0067 délivré le 5 septembre 2025 par le Maire de la commune de Fontenay le Comte à la SAS Nexity IR Programmes Atlantique aux fins de construction d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux sur un terrain situé . et cadastré section AD n°101	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame . Jean-François et Marie-Christine	Monsieur et Madame . Jean-François et Marie-Christine
Défendeur	COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE SAS NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	ATLANTIC JURIS SELARL ALEO
08)	DOSSIER N° 2518598	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	URBA - Annulation du permis de construire n°PC 8509224F0067 délivré le 5 septembre 2025 parle Maire de la commune de Fontenay le Comte à la SAS Nexity IR Programmes Atlantique aux fins de construction d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux sur un terrain situé . et cadastré section AD n°101	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur . Michel	Monsieur . Michel
Défendeur	COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE SAS NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	ATLANTIC JURIS SELARL ALEO
09)	DOSSIER N° 2518654	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	URBA - Annulation du permis de construire n°PC 8509224F0067 délivré le 5 septembre 2025 parle Maire de la commune de Fontenay le Comte à la SAS Nexity IR Programmes Atlantique aux fins de construction d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux sur un terrain situé . et cadastré section AD n°101	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame . Bernard et Jacqueline	Monsieur et Madame . Bernard et Jacqueline
Défendeur	COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE SAS NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	ATLANTIC JURIS SELARL ALEO

10 heures 00

10)	DOSSIER N° 2518883	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	URBA - Annulation du permis de construire n°PC 8509224F0067 délivré le 5 septembre 2025 parle Maire de la commune de Fontenay le Comte à la SAS Nexity IR Programmes Atlantique aux fins de construction d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux sur un terrain situé . et cadastré section AD n°101	
Demandeur	Nom des parties Monsieur et Madame . & . Karine & Julien	Représentants des parties Monsieur et Madame . & . Karine & Julien
Défendeur	COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE SAS NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	ATLANTIC JURIS SELARL ALEO
11)	DOSSIER N° 2518942	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	URBA - Annulation du permis de construire n°PC 8509224F0067 délivré le 5 septembre 2025 parle Maire de la commune de Fontenay le Comte à la SAS Nexity IR Programmes Atlantique aux fins de construction d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux sur un terrain situé . et cadastré section AD n°101	
Demandeur	Nom des parties Monsieur et Madame . Bertrand et Malorie	Représentants des parties Monsieur et Madame . Bertrand et Malorie
Défendeur	COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE SAS NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	ATLANTIC JURIS SELARL ALEO
12)	DOSSIER N° 2519693	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	URBA - Annulation du permis de construire n°PC 8509224F0067 délivré le 5 septembre 2025 parle Maire de la commune de Fontenay le Comte à la SAS Nexity IR Programmes Atlantique aux fins de construction d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux sur un terrain situé . et cadastré section AD n°101	
Demandeur	Nom des parties Monsieur et Madame . - . Manuel et Odile	Représentants des parties Monsieur et Madame . - . Manuel et Odile
Défendeur	COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE SAS NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	ATLANTIC JURIS SELARL ALEO

10 heures 00

13)	DOSSIER N° 2519379	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	URBA - Annulation du permis de construire n°PC 8509224F0067 délivré le 5 septembre 2025 parle Maire de la commune de Fontenay le Comte à la SAS Nexity IR Programmes Atlantique aux fins de construction d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux sur un terrain situé . et cadastré section AD n°101	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur . Jean-Christophe	Monsieur . Jean-Christophe
Défendeur	COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE SAS NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	ATLANTIC JURIS SELARL ALEO
14)	DOSSIER N° 2519377	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	URBA - Annulation du permis de construire n°PC 8509224F0067 délivré le 5 septembre 2025 parle Maire de la commune de Fontenay le Comte à la SAS Nexity IR Programmes Atlantique aux fins de construction d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux sur un terrain situé . et cadastré section AD n°101	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame . Sandra Véronique	Madame . Sandra Véronique
Défendeur	COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE SAS NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	ATLANTIC JURIS SELARL ALEO
15)	DOSSIER N° 2518995	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	URBA - Annulation du permis de construire n°PC 8509224F0067 délivré le 5 septembre 2025 parle Maire de la commune de Fontenay le Comte à la SAS Nexity IR Programmes Atlantique aux fins de construction d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux sur un terrain situé . et cadastré section AD n°101	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur . Laurent Robert Claude	Monsieur . Laurent Robert Claude
Défendeur	COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE SAS NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	ATLANTIC JURIS SELARL ALEO

10 heures 00

16)	DOSSIER N° 2518993	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	URBA - Annulation du permis de construire n°PC 8509224F0067 délivré le 5 septembre 2025 parle Maire de la commune de Fontenay le Comte à la SAS Nexity IR Programmes Atlantique aux fins de construction d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux sur un terrain situé . et cadastré section AD n°101	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame . Patrick et Sabine	Monsieur et Madame . Patrick et Sabine
Défendeur	COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE SAS NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	ATLANTIC JURIS SELARL ALEO
17)	DOSSIER N° 2519440	RAPPORTEURE: Madame Sophie MOUNIC
Titre de l'affaire	URBA - Annulation du permis de construire n°PC 8509224F0067 délivré le 5 septembre 2025 parle Maire de la commune de Fontenay le Comte à la SAS Nexity IR Programmes Atlantique aux fins de construction d'un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux sur un terrain situé . et cadastré section AD n°101	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur et Madame . Bassam et Laurence	SELARL CARADEUX CONSULTANT
Défendeur	COMMUNE DE FONTENAY-LE-COMTE SAS NEXITY IR PROGRAMMES ATLANTIQUE	ATLANTIC JURIS SELARL ALEO
Arrêté le 01/10/2026		
Le président du tribunal		